



Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 11 février 2014, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

- Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2013
- Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 111'456.- pour la réfection des pieux du débarcadère d'Auvernier
- 4. Communications du Conseil communal
 - informations relatives à la gestion et à l'organisation du Théâtre de Colombier;
 - informations relatives au personnel communal (audit et organigramme).
- Divers

Le Président du Conseil général, M. François Gubler, salue l'assemblée.

Il informe que des interpellations et questions ont été déposées, lesquelles seront traitées en point 4a). Aussi, l'ordre du jour est modifié en conséquence.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux.

4 sont excusés: MM. Mathias Bauer, Philippe Donner, Olivier Lebeau et Yann Noirjean.

Aucun absent.

Conseil communal in corpore.

Unanimité: 36; Majorité absolue: 19

2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013

M. Patrice Blanc (PLR) intervient en rappelant que lors du précédent Conseil général, le PLR avait manifesté sa mauvaise humeur en s'opposant à l'adoption du procès-verbal, dont la rédaction n'était pas digne d'une commune de l'importance de Milvignes. Le PLR souhaite relever aujourd'hui l'excellente qualité et le professionnalisme de la rédaction du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013. M. Blanc remercie l'administration communale pour ce travail.

M. Ivan Calderon (La Grappe). La Grappe a pris connaissance avec satisfaction du procès-verbal, lequel reflète les propos tenus par les intervenants, et tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette tâche.

Mis au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 111'456.- pour la réfection des pieux du débarcadère d'Auvernier

- La Commission financière, par M. Dario Florey, relève que la pérennité de la desserte du débarcadère d'Auvernier est garantie et que les recettes du port assurent le financement. En conséquence, la Commission accepte à l'unanimité la demande de crédit.
- M. Nicolas Grosjean (PLR). Compte tenu que les travaux proposés correspondent à la variante la moins onéreuse, que le projet présente une très bonne durabilité de 20 ans et que cette solution a été validée par l'Office des transports, le groupe LR recommande son acceptation à l'unanimité. M. Grosjean relève également la qualité et l'exhaustivité du rapport.
- M. Norman Amiet (PS). Après une étude attentive du rapport, le parti socialiste est d'avis que la variante proposée, qui consiste à faire du neuf avec du vieux tout en conservant la structure de base, semble être la bonne solution. Le procédé de cerclage des pieux endommagés est une méthode couramment utilisée et dont la résistance est prouvée. Le financement des travaux, qui ne prétérite pas la réfection prévue des pontons du port, semble adapté. Enfin, l'arrêt à Auvernier des bateaux de la Société de navigation est assuré ces prochaines années. Compte tenu de ces arguments, le parti socialiste accepte le crédit à l'unanimité.
- M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe accepte à l'unanimité la demande de crédit.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

4. Communications du Conseil communal

Mme Marie-France Matter (CC) souhaitant communiquer une information relative à la gestion du Théâtre de Colombier en réponse à l'interpellation du groupe LR déposée en date du 11 février, **M. Patrice Blanc (PLR)** fait remarquer que, selon le Règlement général de commune (RGC), les interpellations et questions doivent être traitées avant les communications du Conseil communal.

Le président, **M. François Gubler (PS)**, relève que le bon sens veut que les interpellations soient présentées en premier lieu, ce qui permet de juger si les propos de Mme Matter répondent à cette interpellation.

Suite à diverses discussions quant à l'ordre des interventions, l'assemblée passe au vote et accepte par 23 voix de traiter les interpellations et la question déposées, avant les communications du Conseil communal.

4a)Interpellations

Parole est donnée à **M. Patrice Blanc (PLR)** concernant la première interpellation relative au Théâtre de Colombier. M. Blanc a déposé cette interpellation le 11 février précisément pour que le Conseil communal puisse répondre à l'occasion de la présente séance. Il en fait lecture. Elle est retranscrite ci-après in extenso :

« Le parti Libéral-radical de Milvignes (PLRM) est inquiet à propos de l'avenir du théâtre de Colombier, ou théâtre de Milvignes à Colombier. Après avoir reçu, lors de la dernière séance du Conseil général de décembre 2013, certaines réponses à nos interrogations, réponses qu'il juge trop lapidaires, le PLRM interpelle le Conseil communal afin qu'il précise ses intentions, qu'il présente ses objectifs et sa stratégie pour l'avenir et le développement du théâtre. Tout en saluant la programmation de qualité et la collaboration avec le théâtre du Passage pour la 2^e partie de la saison 2013-2014, que nous avons découvert par les médias, et la poursuite de la collaboration pour la saison 2014-2015, le PLRM souhaite que le Conseil communal communique et collabore de façon plus soutenue avec les autorités législatives de Milvignes, en particulier avec les commissions spécifiques, voire avec la population, par le biais des différentes associations de nos trois villages. Le PLRM constate que :

- la direction des affaires du théâtre paraît être en mains de la seule conseillère communale en charge du dicastère Culture, Loisirs, Sports et Animation;
- on ignore si le rapport délivré par la Commission « temporaire » du théâtre a été suivi et si les propositions, ou certaines d'entre elles, ont été retenues ;
- l'association des Amis du Théâtre, pourtant indispensable pour la recherche de moyens financiers, notamment auprès de la Loterie Romande, est restée en « stand by » complet ;
- les sociétés locales de nos trois villages ne font pas assez usage du théâtre pour leurs propres manifestations.

Le PLRM préconise notamment :

- qu'une direction du théâtre, indépendante du Conseil communal, soit créée;
- qu'il soit établi un cahier des charges précis et qu'un mode de recrutement soit fixé pour l'engagement d'un/e coordinateur/trice qui pourrait être nommé/e à futur directeur/trice du théâtre à temps partiel. A ce propos, nous avons à nouveau découvert dans les médias, soit l'EXPRESS de samedi dernier, la mise au concours du poste de coordinateur/trice à 20 %, alors qu'il était prévu un poste auxiliaire de 30 % au budget 2014;
- que l'association des Amis du théâtre soit contactée et réactivée, ou qu'une nouvelle association soit mise sur pied ;
- qu'un comité de pilotage soit créé, comprenant notamment la Direction du théâtre, des représentants de l'association des Amis du théâtre, des sociétés locales (GLS), de la Commission Culture, Loisirs, Sports et Animation et du Conseil communal;
- qu'une grille et un mode de location du théâtre et/ou du foyer soient définis à l'égard de la population et des sociétés locales, mais aussi pour les entreprises ou associations tiers qui pourraient louer le théâtre pour des congrès, assemblées ou conférences :
- que la collaboration à long terme avec le théâtre du Passage soit envisagée;
- que la stratégie choisie permette d'optimaliser la situation financière du théâtre. »

Après lecture de cette interpellation, **M. Patrice Blanc (PLR)**, vu que l'ordre du jour prévoit un point d'information relative à la gestion et à l'organisation du théâtre, propose de laisser la responsable du dicastère répondre à l'interpellation et donner les autres informations voulues.

Mme Marie-France Matter (CC) rappelle tout d'abord quelques dates avant de développer les sujets suivants : Commission temporaire, mandat d'attachée culturelle, coordinateur, aide fournie par l'administration communale, Association des Amis du Théâtre, information au Conseil général, location du Théâtre, bilan et avenir.

Dates : juin 2013: rapport de la Commission temporaire du Théâtre ; juillet 2013: reprise provisoire de la gestion et de l'organisation du Théâtre par la commune ; août 2013: première partie du programme de la saison (septembre 2013 – janvier 2014) ; septembre 2013: prise de position du CC quant au rapport de la Commission temporaire ; décembre 2013: nouveaux tarifs de location plus favorables aux sociétés locales appliqués rétroactivement au 1^{er} juillet 2013 et prolongation de la collaboration avec le Théâtre du Passage jusqu'au 30 juin 2015 ; janvier 2014: deuxième partie du programme de la saison (janvier 2014 - juin 2014).

Commission temporaire : le CC se positionne sur le rapport de la Commission en septembre 2013 ; les conclusions du rapport sont connues du CG suite à la séance du 25 juin 2013 ; la position du CC rejoint partiellement celle de la Commission ; sollicitation de la Commission pour l'établissement d'un cahier des charges pour une direction ; sollicitation de la Commission pour relancer l'Association des Amis du Théâtre.

Mandat d'attachée culturelle : offre spontanée reçue d'une citoyenne de Milvignes pour une relève professionnelle ; qualité du dossier de candidature, réseautage, disponibilité ; mandat octroyé du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, puis prolongé jusqu'au 28 février 2014 ; rétribution: CHF 1'000.-/mois pour 32 heures d'activité ; l'investissement de l'attachée culturelle a porté ses fruits ; rapport d'activité du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013.

Coordinateur : établissement d'un cahier des charges et publication d'une annonce le 8 février 2014 ; taux d'activité annualisé d'environ 20% ; enveloppe budgétaire de CHF 30'000.- pour le fonctionnement administratif du Théâtre ; CHF 17'400.- pour le fonctionnement technique (pool de régisseurs) ; CHF 10'000.- pour le marketing ; les missions du coordinateur sont la mise sur pied de la saison artistique, la gestion du calendrier de la saison, l'organisation de manifestations propres au Théâtre de Colombier, la

représentation et la mise en valeur de l'image du Théâtre de Colombier; collaboration minimale avec l'administration.

Aide fournie par l'administration communale: aide immédiate et efficace de l'administration indispensable pour assurer une saison 2013-2014; les tâches principales effectuées par l'administration sont: édition et diffusion du programme, mise en place du système de billetterie, réservations, locations et calendrier; taux d'occupation: 30% env. du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013 (env. CHF 5'200.-) et 10% env. du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 (env. CHF 1'800.-); personnel impliqué: coordinateur CLS, 3 collaboratrices de la chancellerie et la responsable de dicastère; à ce jour, le travail de l'administration pour le Théâtre est très épisodique.

Association des Amis du théâtre: 27 mai 2013: décision de mise en veilleuse de l'Association lors de l'Assemblée générale; début septembre 2013: envoi du programme de la première partie de la saison culturelle aux membres de l'Association; mars 2014: envoi du programme de la deuxième partie de la saison, convocation à l'AG, lundi 26 mai 2014, à 19h30, Théâtre de Colombier et sollicitation des membres pour la mise sur pied d'un nouveau comité; deux démissions enregistrées depuis la dernière AG.

Information au Conseil général: 25.06.2013 : programme 1^{re} partie de la saison et rapport de la Commission temporaire ; 17.12.2013 : programme 2^e partie de la saison, convention avec le Passage reconduite, rédaction d'un cahier des charges d'un coordinateur ; 13.05.2014: nom du coordinateur ou de la coordinatrice ; 09.09.2014: bilan de la saison 13/14 et programme de la nouvelle saison 14/15.

Locations du théâtre et tarifs : nouveaux tarifs de location dès le 1^{er} juillet 2013 et tarif event à l'étude.

Bilan et avenir : ouverture avérée du Théâtre de Colombier aux artistes romands et neuchâtelois et aux sociétés locales : Jael, Boulevard Romand, La Colombière, Sonia Grimm, Fraissinet, l'Harmonie de Colombier, la Chanson du Fleuron, Auvernier Jazz Festival, la Tortue d'Eau...; collaboration avec le Passage: élargissement de l'offre culturelle; spectacles grand public ou spectacles plus intimistes...; bilan positif sur le plan financier, mais également culturel; convention avec le Passage: reconduction jusqu'en 2015 et au-delà...; souhait d'intégration du programme du Théâtre de Colombier dans la brochure du Passage, comme « théâtre partenaire »; offre d'un passe-fidélité dès 2014/2015; création d'un COPIL.

Suite à ce développement, **M. Patrice Blanc (PLR)** se déclare satisfait de la réponse à son interpellation, tout en précisant qu'il faut dorénavant que les actes fassent suite aux paroles. Il tient également à remercier vivement l'attachée culturelle pour son immense travail, rétribué très modestement.

L'interpellation étant close, parole est donnée à **Mme Evelyne Staub (PLR)** qui donne lecture de la question relative à la Commission temporaire du théâtre, déposée en début de séance. La question est retranscrite ciaprès in extenso :

« La Commission temporaire concernant l'avenir du Théâtre peut-elle être dissoute ? Souhaitée par le CC et nommée par le CG le 30.04.13, cette commission avait pour mission de rencontrer et dialoguer avec les parties intéressées, afin d'étudier l'avenir et le bon fonctionnement du Théâtre. En parallèle, le Conseil communal a négocié un accord de partenariat avec le Théâtre du Passage. La commission a analysé le fonctionnement d'alors et les problèmes qui se sont posés. Elle a entendu les différentes personnes intéressées et l'Association des Amis du Théâtre. Elle a mis en évidence les lacunes et points à améliorer à l'avenir. Elle a tenté, sans succès, de conserver la présence de l'Avant-Scène Opéra. La commission a livré un rapport exposant sa vision et ses propositions concernant la future gestion du Théâtre. Elle estime avoir terminé son analyse et demande à être dissoute. »

Mme Marie-France Matter (CC) confirme la dissolution de la Commission du théâtre avec remerciements à ses membres pour le travail effectué.

M. Philippe Du Pasquier (PLR) donne lecture de la deuxième interpellation du groupe LR concernant la politique communale de subventions aux sociétés locales. Retranscription in extenso ci-après :

« Le parti Libéral-radical de Milvignes (PLRM) est inquiet à propos de la politique communale de subventions aux sociétés locales. En effet, plus de 18 mois après la création de notre nouvelle commune, les règles d'attribution de subventions en espèces ou en nature ne sont ni connues, ni communiquées de manière transparente. Cette situation ne permet pas aux sociétés locales de planifier sereinement leurs activités à moyen /long terme et les

oblige, faute de mieux, à faire des demandes ponctuelles dont l'issue est incertaine. Cet état de fait alimente le mécontentement des sociétés locales et partant de leurs membres qui en parlent abondamment autour d'eux. Pour y remédier et mettre en lumière le travail effectué, le PLRM demande :

- la définition des critères d'éligibilité à une subvention communale ;
- la définition d'un mécanisme de revue périodique pour l'octroi de subvention communale ;
- la publication du calendrier de mise en place de ces mesures (ex : sur le site de la commune);
- une communication régulière des activités en cours lors des séances des associations des sociétés locales. »

Mme Marie-France Matter (CC). Le travail de la Commission culture, loisirs et sports a débuté au début de cette année et s'est effectué à un bon rythme. Les critères d'octroi des subventions communales sont en cours d'élaboration. Un tableau récapitulatif a été remis à tous les membres de la Commission qui devra statuer sur ces propositions la semaine prochaine. La définition d'un mécanisme de revue périodique pour l'octroi d'une subvention communale se fera en même temps. Le calendrier de la mise en place de ces mesures sera publié sur internet dès son approbation par le Conseil communal.

Il est à noter qu'à chaque séance de la Commission CLS, le président ou un délégué des sociétés locales d'Auvernier, Bôle et Colombier sont présents. Il y a donc un retour environ toutes les trois semaines et il leur appartient de diffuser l'information aux sociétés locales.

Suite à ces informations, **M. Philippe Du Pasquier (PLR)** se déclare satisfait de la réponse, mais précise que le calendrier est un point clé.

Une troisième interpellation a été déposée, laquelle émane de tous les groupes et est signée par M. Jean-François Künzi (PS) et appuyée par MM. Nicolas Grosjean et Olivier Lebeau, du PLR, et Mme Agnès Decnaeck et M. Robert Gygi, de La Grappe. Elle est relative aux velléités de fusion qui se manifestent sur le Littoral.

M. Jean-François Künzi (PS) précise qu'il a évoqué le problème avec les personnes précitées lors d'une rencontre entre deux délégués de chaque parti. Retranscription in extenso de l'interpellation ci-après :

« Récemment, L'EXPRESS a consacré une page bien documentée aux velléités de fusion qui se manifestent sur tout le Littoral. Si les diverses péripéties qui se passent à l'est ne nous concernent pas directement, il n'en va pas de même avec la réflexion qui est menée dans le district de Boudry. Entre le Grand Neuchâtel dont les contours se précisent peu à peu et la volonté qui s'exprime, de plus en plus clairement, à l'ouest, la Commune de Milvignes ne saurait rester dans l'expectative.

Vous avez décliné, poliment, en prétextant un manque de temps, une première invitation à participer à une séance réunissant les représentants des Conseils communaux du district de Boudry. Depuis lors, le groupe de travail, dont je fais maintenant partie, a nettement affiné son projet. Malgré votre premier refus, j'ai désiré qu'on vous envoie l'invitation à l'importante réunion qui aura lieu le 19 février prochain, à Boudry, au cours de laquelle seront présentées et discutées les structures proposées pour avancer, sereinement, vers la fusion des communes du district de Boudry, à l'exception, sans doute, de celles de Peseux et de Corcelles-Cormondrèche plutôt tournées vers Neuchâtel.

Je vous demande, au nom de l'intérêt évident de la Commune de Milvignes, de bien vouloir participer à cette réunion afin d'y recevoir des informations majeures ».

Mme Marie-France Matter (CC) informe qu'elle s'est rendue personnellement à la première réunion de Neofusion qui a eu lieu en automne dernier. Par la suite, le Conseil communal a été consulté pour savoir s'il souhaitait prendre part à la constitution formelle du groupe politique. Mme Matter donne lecture de la réponse du Conseil communal du 29 novembre 2013 : « (…) En réponse, nous vous informons que vous pouvez être assurés de notre soutien quant à cette démarche, mais que nous ne trouvons pas judicieux de faire partie aujourd'hui du « groupe de travail Région littoral-ouest ». En effet, cette action perturberait le message transmis à la population de Milvignes lors de la fusion intervenue il y a moins d'une année. (…) ».

Suite à ces explications, **M. Jean-François Künzi (PS)** se déclare non satisfait, car il a souligné que les choses avaient évolué depuis la réponse du 29 novembre 2013 et que la séance du 19 février est capitale.

Le président, M. François Gubler, déclare donc l'objet clos à l'insatisfaction de l'interpellateur. Il appartient au Conseil communal de se concerter à nouveau et de faire part d'une nouvelle appréciation de la situation.

Etant donné que les interpellations et question ont été traitées, la parole est laissée au Conseil communal pour la suite des communications.

Mme Marie-France Matter (CC) informe des résultats de l'audit qui a été effectué dans le courant du mois de décembre 2013 par MM. David Biass et Donato de Giorgi.

Les points positifs qui ont été relevés, qui sont des sources de motivation, sont : l'esprit d'équipe et les relations entre collègues, l'ambiance, l'entente, l'entraide et la solidarité, les compétences professionnelles, les façons de faire nouvelles, les échanges d'expériences et la variété dans le travail. D'autres points positifs ont également été soulignés, soit : l'environnement, l'infrastructure, les conditions sociales et le parking. La fusion est perçue comme une opportunité de progression.

Ont été jugés insatisfaisants les points suivants : relations avec le Conseil communal et les responsables, confiance, respect, autonomie, reconnaissance du travail, information par le Conseil communal et entre les services, communication à tous les niveaux, transparence, clarté des décisions, organisation, priorités, organigramme et planification/coordination à tous les échelons.

Ces résultats ont été présentés au personnel, l'organigramme s'est avéré clair pour les collaborateurs et ils ont pu poser toutes les questions qui restaient en suspens. Chaque chef de dicastère rencontrera le personnel de son/ses dicastère/s.

Les cahiers des charges ont déjà été établis pour les chefs de services, avec leur collaboration. Par la suite, chaque chef de service ou supérieur direct établira le cahier des charges de ses subordonnés dans le courant du premier semestre 2014.

Il est à noter que les secrétariats feront l'objet d'une attention particulière. De par la fusion des communes, ceux-ci doivent être réorganisés. Il faudra clairement en évaluer les besoins et les ressources et procéder à des ajustements au niveau des tâches et des taux d'activité.

En ce qui concerne les ressources humaines, compte tenu du résultat des entretiens, le besoin d'un service RH est clairement apparu. La solution mise en place avec effet dès le 10 février 2014 est que les collaborateurs qui souhaitent un entretien pourront solliciter la responsable du dicastère des RH, Mme Matter.

Concernant la formation continue, vu la nouvelle organisation due à la fusion, des besoins en formation peuvent apparaître. Le personnel dont la fonction a changé suite à la fusion se verra proposer des formations adaptées. C'est le chef de service, ou le supérieur direct, qui sera chargé d'identifier les besoins en formation.

Mme Marie-France Matter (CC) présente l'organigramme projeté sur écran et donne quelques explications concernant son élaboration.

Mme Edith Aubron (CC) donne suite à la demande d'explications sur la possibilité légale de report de la séance des comptes, sujet qui avait été soulevé lors de la dernière séance du Conseil général. L'art. 3.11 du RGC stipule que « le Conseil général se réunit en séance ordinaire dans les 4 premiers mois de l'année pour l'examen des comptes ». Cet article est conforme à l'art. 70 du Règlement cantonal sur les finances et la comptabilité des communes et le Conseil général ne peut y déroger. Au vu de la date tardive de Pâques et de certaines opérations particulières liées, entre autres, à la comptabilisation de Prévoyance.ne, le Conseil communal a préalablement informé le Service des communes de la date du 13 mai 2014 retenue pour la séance du Conseil général relative aux comptes 2013. Le chef du Service des communes en a donc pris acte formellement et à titre exceptionnel. Cette pratique est d'ailleurs identique dans d'autres communes du canton cette année. La date du 13 mai est donc confirmée.

Mme Aubron répond également à une question soumise lors du Conseil général du 17 décembre 2013, concernant les structures d'accueil de la petite enfance, question qui portait sur la démission d'au moins deux collaboratrices des structures, dont celle de la responsable de Colombier, et sur une lettre adressée au Conseil communal exprimant le malaise qui règne au sein de la structure de Colombier. Mme Aubron relève que le dicastère de la petite enfance compte aujourd'hui 40 personnes, soit 25 EPT, et que les trois

structures parascolaires communales, issues d'associations, se sont fortement développées. Suite à la fusion, les contrats de toutes les collaboratrices ont été revus et harmonisés, avec mise en postulation interne des postes à responsabilités, le personnel a été entendu pour la répartition des taux horaires et des lieux d'activité. Les remaniements ont concerné principalement l'équipe administrative. La responsable administrative de Colombier a terminé en juin 2013 une formation en management des institutions, pour laquelle elle avait contribué pour moitié aux frais d'écolage, l'autre moitié étant prise en charge par la commune, de même que les heures consacrées aux cours (8h/jour). C'est pourquoi, au vu de son expérience et de ses compétences, le poste de responsable administrative de l'ensemble du parascolaire lui avait été attribué lors des postulations internes. Toutefois, au vu de la réorganisation à venir et pour diverses raisons, cinq personnes ont souhaité, courant 2013, quitter leur emploi. Il n'y a eu aucun licenciement. L'absence prolongée pour maladie de l'une des responsables pédagogiques n'a pas aidé à la mise en route d'une rentrée des classes toujours complexe. Les remplacements et la recherche de personnel complémentaire ont amené une surcharge de travail. L'audit, qui a réuni en trois groupes l'ensemble du personnel pré- et parascolaire, a permis de relever l'enthousiasme, la motivation et l'entraide au sein des équipes.

- M. Frédéric Laurent (CC) répond à la question posée lors de la séance du 17 décembre dernier par M. Jean-François Künzi (PS) qui s'interrogeait sur le licenciement de la cheffe du service des constructions et sur l'absence pour maladie de sa collègue. M. Laurent explique que le Conseil communal a appris à connaître le Service technique et des constructions de Colombier et a réaménagé les heures des deux personnes qui le composent pour lui confier l'ensemble des tâches techniques de Milvignes. Il est cependant rapidement apparu que l'expérience et les compétences administratives et juridiques dont disposait la cheffe du service étaient moins sollicitées dans ce poste de travail, alors que celui-ci requérait davantage d'expérience et de connaissances dans le domaine de l'urbanisme. L'absence pour maladie de la cheffe de service a provoqué une surcharge de travail pour sa collègue, laquelle est ensuite également tombée malade. Cette dernière a cependant pu reprendre rapidement son travail. Le Conseil communal s'est donc rendu à l'évidence que la personne qui dirigeait ce service n'était pas la bonne et a décidé de la licencier, puisqu'elle était encore dans une période probatoire de 2 ans.
- M. Frédéric Laurent (CC) répond à une autre question posée lors de la séance du 17 décembre dernier, également par M. Jean-François Künzi (PS), qui demandait pourquoi deux décisions du Conseil communal de Colombier avaient été remises en cause et si cette façon de faire était légale. M. Laurent, après avoir consulté le chef du Service des communes, certifie que la démarche du Conseil communal a été dans les deux cas conforme au droit. Le Conseil communal doit informer le Conseil général et lui indiquer les raisons qui le conduisent à ces décisions. Le Conseil général autorisait le Conseil communal à engager les travaux, ce dernier demeurant libre de les engager.
- M. Frédéric Laurent (CC) répond à la question de M. Daniel Sigg (Verts), posée lors de la séance du 17 décembre dernier, qui demandait s'il était exact que les petits récipients de compostage seraient supprimés. Il se demandait également si cette décision consistait en une diminution des prestations à la population. M. Laurent confirme donc que le ramassage des déchets compostables sera harmonisé entre les trois villages en 2014, avec entrée en vigueur au 15 mars. Actuellement, à Auvernier, le ramassage de conteneurs a lieu toutes les deux semaines, y compris le ramassage de sacs et de fagots, et une benne est à disposition à l'Ecopoint des Graviers. A Bôle, le ramassage de conteneurs a lieu toutes les semaines (sauf en hiver) et à Colombier, le ramassage de toutes sortes de récipients a lieu toutes les semaines également (sauf en hiver). C'est le modèle de Bôle qui a été choisi pour l'ensemble de la commune. La facturation de l'entreprise de ramassage se faisant à l'heure, il est donc impératif qu'il soit efficace. Les propriétaires d'immeubles sont invités à mettre des conteneurs à disposition. Par ailleurs, l'expérience de la benne est mauvaise, car des objets de toutes sortes y sont déposés. Le Conseil communal estime ne pas avoir réduit cette prestation à la population.
- M. Frédéric Laurent (CC) répond à une autre question de M. Daniel Sigg (Verts), posée lors du dernier Conseil général. M. Sigg souhaitait connaître la position du Conseil communal sur les forages exploratoires de Celtique Energie à Noiraigue. Le Conseil communal était inquiet concernant ce projet et est aujourd'hui

satisfait de constater son abandon. C'est en effet l'ensemble de l'approvisionnement en eau potable de Milvignes qui est concerné par les sources de l'Areuse, les trois villages bénéficiant de prise d'eau sur l'aqueduc alimentant Neuchâtel.

Mme Marie-France Matter (CC) répond aux interrogations de M. Jean-François Künzi (PS), posées lors du Conseil général du 17 décembre 2013, concernant l'audit. Elle précise que cet audit consistait en une enquête de satisfaction pour le personnel, mais que l'objectif pour le Conseil communal était d'avoir une vision globale des forces et des faiblesses au sein de l'administration. Tout le personnel communal a été entendu et le coût de cet audit sera pris sur le fonds d'aide à la fusion.

D'autre part, Mme Matter rappelle que les conseillers généraux ont été informés par courriel en janvier que, pour des raisons techniques, liées en particulier au matériel d'enregistrement et à l'agencement de la salle, le Conseil communal désire maintenir les séances du législatif à Colombier. Une séance pourra être tenue dans un autre village si celui-ci est concerné par un sujet particulier.

Enfin, Mme Matter informe que, suite à la demande d'un conseiller général, il a été constaté que les jetons de présence 2012 n'ont pas été versés. Les personnes qui ont siégé en 2012 dans les Commissions législative ou financière sont donc priées d'adresser un décompte à l'administration.

A la question de **M. Yann Decnaeck (PLR)** qui s'interroge sur le paiement des jetons de présence pour les séances 2012 du Conseil général, Mme Matter répond que seuls les jetons de présence relatifs aux commissions n'ont pas été versés.

5. Divers

- M. Fred Eric Moulin (PS) intervient concernant les containers à PET. Il fait remarquer que le MémoDéchets 2014 indique le recyclage du PET par les points de vente et par la Déchetterie de la Croix. Il déplore le manque de communication du Conseil communal et le fait qu'aucune information sur la suppression des containers à PET n'ait paru dans le Milvignes Infos. Il s'interroge sur le bienfondé de cette décision et sur son impact financier, ainsi que sur le manque d'information. Il relève que le Conseil communal ne peut pas supprimer des prestations en maintenant ou en augmentant les taxes et que certaines personnes se demandent si, après la suppression de la collecte du PET, suivra celle du verre, du papier ou du carton. Il signale enfin que le panneau de l'Ecopoint de Chaillet mentionne toujours la récolte du PET.
- **M.** Frédéric Laurent (CC) répond que la récolte et le ramassage du PET dans les écopoints est un travail conséquent pour la voirie et que beaucoup d'incivilités sont constatées. A Auvernier, le tri du PET prenait environ 50 minutes par semaine. A Colombier, il nécessitait trois voyages par semaine à Vadec. Le gain en heures pour Milvignes est d'environ 3h par semaine, soit environ CHF 9000.-/an. M. Laurent argue que c'est une habitude à changer, mais pas une diminution de prestations. Les grands magasins ont l'obligation d'organiser la récolte du PET.

Le programme d'harmonisation de la récolte des déchets, adopté par le Conseil communal cet été, est terminé et il n'y aura pas d'autres mesures.

- **M.** Daniel Sigg (Verts) se dit très surpris d'apprendre que le forage de Noiraigue a été abandonné. Il souhaite obtenir davantage d'informations.
- M. Dario Florey (PS). Lors de la séance du 28 janvier, la Commission financière a longuement débattu sur la gestion du personnel, en particulier sur l'engagement d'un chancelier, suite à la demande de diminution du temps de travail de la chancelière actuelle, et le projet d'engager un responsable RH pour une durée déterminée. Les conclusions de ces discussions peuvent être résumées ainsi : la Commission financière est consciente qu'elle dépasse peut-être ses responsabilités lorsqu'elle débat de la collocation et du cahier des tâches des employés communaux, mais elle souligne le fait que les engagements en matière salariale et l'engagement de nouveaux collaborateurs auront des effets importants sur les budgets à venir. C'est pourquoi la Commission financière a fait les recommandations suivantes : le cahier des charges du poste de chancelier peut être revu sans que l'image de la commune soit ternie et devrait intégrer la gestion des

ressources humaines ; le salaire prévu pour le poste de chancelier a surpris la majorité des membres de la Commission financière. Dans le processus de fusion, le maintien des acquis et le non licenciement d'employés a été évoqué, toutefois, lors de nouveaux engagements, le Conseil communal peut revoir la collocation des nouveaux employés sans rompre les engagements pris par le comité de fusion ; la Commission financière a également rappelé que la fusion des trois communes devait générer à terme des économies. La synthèse de ces réflexions a été transmise au Conseil communal par le président de la Commission le 1^{er} février 2014.

- M. Louis Godet (Verts Lib.) donne une information émanant du Grand Conseil concernant le forage de Noiraigue : il n'y a pas encore de renoncement, mais le projet est politiquement mort en raison de l'opposition catégorique des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Compte tenu des risques et vu la façon dont le sujet évolue au niveau du Grand Conseil, il ne passera pas la rampe.
- **M.** Patrice Blanc (PLR) souhaite déposer, au nom du PLR, une motion relative à l'ordre du jour des séances du Conseil général, motion qui est retranscrite in extenso ci-après :
 - « Le Règlement général de la commune de Milvignes du 17 décembre 2012 fixe clairement en son article 3.19 « Délibérations », l'ordre et les objets sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer, à savoir :
 - a) Élections et nominations,
 - b) Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal,
 - c) Lettres et pétitions,
 - d) Motions et propositions présentées par les membres du Conseil général,
 - e) Interpellations et questions.

Par ailleurs, en article 3.26, il est précisé que le Conseil communal peut faire au Conseil général, des propositions ou des communications, sans que celles-ci figurent à l'ordre du jour.

Clairement la rubrique « Divers » ne doit pas figurer à l'ordre du jour, alors qu'elle est régulièrement utilisée, en toute illégalité, pour des questions, non écrites, souvent spontanées.

Nous sollicitons du Conseil communal que l'ordre du jour des Conseils généraux ne porte que les points relevant du Règlement général de commune et qu'il n'y ait plus de point « Divers ».

F. Gubler

La séance est levée à 21h25.

eil général :
Le secrétaire :

Ph. Egli